ZOOM SUR LES ATELIERS ÉDUCATIFS

- **Des ateliers gratuits pris en charge** par les équipes d'animation municipales et les associations du territoire se dérouleront au sein des écoles.

• POUR LES MATERNELLES (MOYENNES ET GRANDES SECTIONS) :

- **des ateliers éducatifs de 45 min** sont proposés durant la pause méridienne, avant et ou après le repas. Ils s'adressent uniquement aux moyennes et grandes sections (les petites et toutes petites sections bénéficiant d'un accompagnement spécifique pour l'endormissement durant le temps de la sieste). Les enfants qui ne déjeunent pas à la restauration scolaire pourront être accueillis pour participer aux ateliers à 13h.
- **le contenu :** des activités d'éveil, de relâche ludique et de jeux calmes, sollicitant peu les enfants et détachées des apprentissages scolaires. Les animations proposées s'articuleront autour de grandes thématiques : culture, sports, jeux et loisirs.

• POUR LES ÉLÉMENTAIRES :

- **des ateliers d'1 heure** proposés le mardi et le vendredi, de 15h15 à 16h15, structurés autour d'un parcours éducatif qui induit un engagement de fréquentation à l'année. L'inscription se fera donc à l'année et non par activité afin de répondre à l'objectif de découverte plurielle
- **le contenu :** durant l'année scolaire, les enfants traverseront 6 modules pour découvrir des activités culturelles, sportives et de loisirs.

BIEN DANS SON CORPS
- Santé
- Nutrition
- Bien-être
- Sport

GRAINE DE CITOYEN
- Citoyenneté
- Vivre ensemble

J'APPRENDS AUTREMENT
- Langues
- Jeux

LES PETITS BRICOLEURS
- Activités créatives
- Loisirs
- Bricolage

ARTISTE EN HERBE
- Pratiques artistiques et culturelles

LES POUSSES DE SAVANTS
- Sciences
- Développement Durable

LA DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE

Après l'inscription, une démarche indispensable pour que votre enfant soit accueilli.

- **Pourquoi ?**

- pour permettre d'éditer des listes fiables en vue d'assurer la sécurité des enfants lors des transferts de responsabilité
- pour prévoir les équipes municipales à déployer et proposer une offre d'animation de qualité.

En cas de changement, présence ou absence non indiquée, vous pouvez modifier la Déclaration d'Utilisation de Service de votre enfant en ligne jusqu'au dimanche soir précédant l'utilisation du service.
Passé ce délai, vous devrez impérativement prévenir les équipes municipales de proximité directement sur site ou par téléphone pour que votre enfant soit accueilli.

LES NOUVEAUTÉS TARIFAIRES

- **Relais garderie du soir pour les maternelles (16h > 16h30) :** les familles dont l'enfant fréquente déjà l'accueil périscolaire (matin et/ou soir) le même jour ne seront pas facturées pour ce service de relais garderie.
- **Une cotisation pause méridienne supprimée pour les enfants de maternelle** à la rentrée 2015 (à l'exception des groupes scolaires E. Herriot et Toctoucau du fait de leurs spécificités).
- **Responsabilisation des familles face au gaspillage alimentaire :** pour toute déclaration d'utilisation de service (DUS) entraînant une commande de repas non annulée avant 9h le jour considéré, le repas commandé, même non consommé, sera facturé aux familles.

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Vous êtes parents d'enfants scolarisés dans une école de Pessac et vous vous posez des questions sur les nouveaux rythmes scolaires ?

- **Une foire aux questions répertoriant les questions les plus fréquentes est également disponible sur : www.pessac.fr**
- **En Mairie, le point infos rythmes scolaires vous accueille durant la période d'inscriptions aux services péri et extrascolaires, à partir du 1er juin 2015.**
- **L'@ccueil unique vous renseigne au 05 57 93 68 00 (lundi : 13h30 > 19h - du mardi au vendredi : 8h30 > 12h) / accueil-unique@mairie-pessac.fr**

www.davidbriatte.com - Ville de Pessac - Direction de la Communication - Impression Imprimerie municipale - Papier issu de forêts gérées durablement - Juin 2015

Pessac

2015/2016

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : MODE D'EMPLOI

Mise à jour juin 2015

L'ÉCOLE À MON RYTHME PESSAC

- LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT
- L'ORGANISATION DU MERCREDI MIDI
- LES TRANSPORTS SCOLAIRES
- QUEL CENTRE DE LOISIRS POUR QUELLE ÉCOLE ?
- ZOOM SUR LES ATELIERS ÉDUCATIFS
- LA DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE & NOUVEAUTÉS TARIFAIRES

www.pessac.fr

UNE ORGANISATION ADAPTÉE À LA RENTRÉE 2015

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dans les écoles de Pessac à titre expérimental pour l'année 2014-2015 et ont permis aux enfants pessacais de découvrir des activités variées et de qualité, dans les champs sportif, culturel, artistique.
À l'issue d'un processus d'évaluation, associant les acteurs de la communauté éducative, et d'un vote des Conseils d'école extraordinaires, la Ville de Pessac a décidé de **faire évoluer les rythmes scolaires, à la rentrée 2015.**

Les principaux changements :

- **des ateliers éducatifs repensés en maternelle et en élémentaire** : fusion de la pause méridienne et des ateliers éducatifs en maternelle, mise en place d'ateliers éducatifs d'1h le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h15 pour les élémentaires ;
- **le service de restauration du mercredi aura lieu sur les centres de loisirs** et sera donc réservé aux enfants qui y seront inscrits. Les autres enfants pourront bénéficier d'un relais garderie sur l'école de 11h30 à 12h30 ;
- **des transports scolaires organisés à 11h30 le mercredi** (et non à 13h30) ;
- **la mise en place d'un relais garderie** de 30 minutes, de 16h à 16h30 en maternelle, entre la sortie des classes et le démarrage de l'accueil périscolaire.

LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT À PARTIR DE SEPTEMBRE 2015

MATERNELLES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 › 8H30					
8H30 › 11H45					
11H45 › 14H			11H30 › 12H30		
14H › 16H			13H30 › 17H30		
16H › 16H30			17H30 › 18H30 TEMPS +*		
16H30 › 18H30					

Afin de prendre en compte les besoins spécifiques des tout-petits, les ateliers éducatifs se dérouleront durant la pause méridienne.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE* · CLASSE · ATELIERS ÉDUCATIFS · PAUSE MÉRIDIENNE* · RELAIS GARDERIE* · CENTRE DE LOISIRS*

** Service payant*

ÉLÉMENTAIRES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 › 8H30					
8H30 › 11H45					
11H45 › 13H45			11H30 › 12H30		
13H45 › 15H15			13H30 › 17H30		
15H15 › 16H15			17H30 › 18H30 TEMPS +*		
16H15 › 18H30					

En élémentaire, l'adaptation de l'emploi du temps correspond à un allègement quotidien du temps scolaire.

NB : Cet emploi du temps s'applique également aux grandes sections du groupe scolaire E. Herriot.
Le groupe scolaire de Toctoucau expérimente quant à lui des rythmes scolaires différents à la rentrée 2015 (regroupement des ateliers éducatifs sur une demi-journée, le jeudi).

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE* · CLASSE · ATELIERS ÉDUCATIFS · PAUSE MÉRIDIENNE* · RELAIS GARDERIE* · CENTRE DE LOISIRS*

** Service payant*

L'ORGANISATION DU MERCREDI MIDI

À l'issue du temps d'enseignement du mercredi, les parents ont plusieurs possibilités :

- **venir chercher leurs enfants à 11h30**, après la classe ;
- les inscrire au **service de ramassage scolaire** gratuit à 11h30, pour les écoles desservies ;
- les inscrire au **service de relais garderie** payant, organisé dans chaque école le mercredi de 11h30 à 12h30, afin de faciliter la vie des familles et de laisser le temps aux parents de récupérer leurs enfants. Ce service est réservé aux enfants qui ne fréquentent pas les centres de loisirs ;
- les inscrire en **centres de loisirs** où un service de restauration est organisé.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour certaines écoles*, un service de transports scolaires gratuit sera organisé le lundi, mardi, jeudi et vendredi avant 8h30 le matin et après 16h (en maternelle) et 16h15 (en élémentaire). Le mercredi matin, un service de ramassage scolaire gratuit sera organisé avant 8h30 et après 11h30, à l'issue du temps d'enseignement.

**Liste des écoles desservies disponible à partir de septembre 2015, sur www.pessac.fr*

QUEL CENTRE DE LOISIRS POUR QUELLE ÉCOLE ?

Depuis la rentrée 2014, le centre de loisirs du mercredi de votre enfant dépend de son école de rattachement. Autrement dit, à chaque école est rattaché un centre de loisirs.

- **Pour les maternelles,** une répartition de proximité est proposée afin de limiter les déplacements des tout-petits. Cette offre s'articule autour de 13 centres de loisirs :

ÉCOLES MATERNELLES	CENTRES DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Alouette	Alouette
Bellegrave, Le Monteil	Bellegrave
J. Curie, Le Colombier	Le Colombier
La Farandole	La Farandole
F. Mauriac, E. Herriot	F. Mauriac
G. Leygues	G. Leygues
J. Ferry	J. Ferry
Magonty	Magonty
Montesquieu, Le Pontet	Le Pontet
R. Dorgelès	R. Dorgelès
Saint-Exupéry	Saint-Exupéry
Pape Clément	Pape Clément
J. Cordier	J. Cordier

Des bus seront mis en place, pour acheminer les enfants de leur école à leur centre de loisirs.

En fin de journée, les parents viennent chercher leurs enfants aux centres de loisirs, à partir de 17h.

- **Pour les élémentaires,** l'offre s'articule autour de 3 centres de loisirs dans une logique d'optimisation des équipements existants :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	CENTRE DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Magonty, Cap de Bos, J. Curie, R. Dorgelès, P. Castaing	Romainville
A. Briand, J. Cordier, Saint-Exupéry	A. Briand
E. Herriot, G. Leygues, J. Ferry, Montesquieu	E. Herriot

Les enfants seront accompagnés de leur école à leur centre de loisirs de rattachement.

En fin de journée, les parents viennent chercher leurs enfants aux centres de loisirs, à partir de 17h.

- **L'éloignement géographique de deux groupes scolaires invite à un traitement spécifique** avec un regroupement des centres de loisirs en maternelle et en élémentaire :

GROUPES SCOLAIRES	CENTRES DE LOISIRS DE RATTACHEMENT
Toctoucau (maternelle et élémentaire)	Toctoucau
J. Cartier (maternelle et élémentaire)	J. Cartier